

Publié le 31/01/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.01.2025
Date d'affichage
16.01.2025

Nombre de conseillers :
Présents 32
Titulaires 30
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 40

Quorum 23

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Laurence MAUREY, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Daniel BUISSON, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Daniel BUISSON), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Absents: MM. Eric DUVAL, William HERFORT et Stéphane CASTEL.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

Délibération n° 2025 / 5

Objet : Administration générale - Logement d'urgence : demande de subventions

Il convient de solliciter les subventions éligibles pour le projet de construction de deux logements d'urgence pour les victimes de violence intra-familiales. Le montant global du projet (acquisition, études, travaux...) est actuellement estimé à 302 513,02 € HT.

Des aides de l'Etat, via la DETR, et du Département peuvent être sollicitées.

Les dépenses prévisionnelles concernent l'achat (40 000 €), les études, diagnostics et frais divers (42 519 € HT) et les travaux (222 494,02 € HT).

Les montants totaux des recettes liées aux subventions attendues pourraient couvrir jusqu'à 80 % des dépenses.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Sollicite une subvention auprès du Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire pour la construction de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales, à hauteur de 40 % des dépenses estimées, soit 122 005,21 €.

↳ Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % des dépenses prévisionnelles, soit 122 005,21 €.

↳ Sollicite toutes autres subventions éligibles, notamment la CAF.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Alexandra LEPINAY



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr